

## **Conditions générales de vente**

*La confirmation de réservation du client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions.*

### **PRESTATIONS**

***Nous vous informons que l'organisation d'une manifestation, même de grande envergure n'implique pas l'exclusivité du Domaine du Golf de Saint Clair.***

*Toutefois, les clients seront informés au préalable de la manifestation et n'auront aucun recours en cas de nuisance sonore (dans les limites acceptables).*

*Le Domaine du Golf de Saint Clair s'engage donc à organiser votre manifestation aux conditions suivantes :*

*Vous avez la jouissance de notre restaurant et des salons mis à votre disposition selon les*

*horaires convenus- en l'occurrence jusqu'à 15 h pour un déjeuner ou jusqu'à minuit pour un*

*dîner ( au delà, facturation complémentaire en sachant que l'animation musicale devra prendre impérativement fin à 04 h00 du matin).*

*Les souhaits du client seront prépondérants en l'absence de contraintes. Toutefois, après concertation avec le client, le choix final du lieu de la manifestation et son organisation, en*

*particulier pour le parc, revient exclusivement au domaine (pour des raisons météorologiques,*

*techniques ou de sécurité) et ne peut être remis en cause.*

*Les tarifs de nos menus s'entendent hors boissons et comprennent la mise à disposition de la*

*salle convenue. La carte des vins n'est pas contractuelle et peut faire l'objet de modifications.*

*Nous proposons la floraison des tables sur demande (facturation complémentaire à définir sur devis).*

*Pour une soirée dansante au restaurant, la location d'une piste de danse est possible facturation est de 400 .*

*Le restaurant, le hall de réception et les salons sont des espaces " non fumeur " même pour*

*des manifestations privées ou familiales.*

*Les musiciens et les animateurs de votre soirée peuvent dîner au restaurant, leur repas vous*

*sera facturé 20 euros. Prévenir la veille au plus tard du nombre.*

*Pour les manifestations de grande envergure, il est impératif de prévoir du personnel de sécurité à raison d'un agent pour 150 personnes (facturation complémentaire sur devis)*

*Un vestiaire gardé pourra être mis à votre disposition moyennant la somme de 200 .*

*Nous n'offrons pas, en service de base, de bagagiste ou de voiturier. Toutefois nous pouvons,*

*sur demande, faire une étude de faisabilité personnalisée pour ces services ou d'autres, et vous*

*en indiquer le coût.*

*Les animations bruyantes en extérieur ne sont acceptées que jusqu'à 21 heures.*

*L'animation de la soirée devra être réalisée par un professionnel ainsi que les feux d'artifices qui pourront être tirés jusqu' à 23 h (sous réserve de l'autorisation de la municipalité). Le parking du domaine du Golf de Saint Clair peut accueillir 50 véhicules maximum (sous réserve de disponibilité, la priorité parking étant donnée aux clients avec hébergement) Le soir de la réception, vous pouvez disposer des chambres de l'hôtel à partir de 16 heures. Pour cela les réservations individuelles doivent être effectuées directement à la réception. Les chambres devront être libérées impérativement avant 12 heures. Tarifs en vigueur le jour de la manifestation.*

### **GARANTIE DE RESERVATION ET NOMBRE DE COUVERTS**

*La réservation sera prise en compte après réception d'arrhes à concurrence de 30 % contrat définitif.*

*Soit calculé sur la base de personnes au déjeuner, dîner, brunch.*

*Les annulations seront prises en compte selon les conditions indiquées au paragraphe ANNULATION.*

### **ANNULATION**

*Si elle intervient :*

*\* moins de 8 jours avant la date prévue : facturation à 100 %*

*\* entre 8 jours et 15 jours avant la date prévue : facturation à 70 %*

*\* entre 15 jours et 60 jours : facturation à 30 %*

### **MODALITES DE PAIEMENT**

*30 % à la réservation.*

*40% 15 jours avant la réception.*

*Le solde à la fin de la réception.*

*Nos factures définitives sont payables dès réception. Passé cette date, le client sera redevable à*

*titre d'indemnité de retard d'une somme calculée au mois le mois au taux d'escompte de la*

*Banque de France majoré de deux points.*

*Toute facture d'un montant inférieur à 200 devra être réglée intégralement au comptant.*

### **ASSURANCES**

*L'établissement décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et en particulier incendie et / ou vol, susceptibles d'atteindre les objets, les effets ou le*

*matériel apportés, éventuellement exposés par le client à l'occasion de la manifestation, objet*

*de la réservation. Le client devra informer les participants de ces conditions et inviter ceux-ci*

*à prendre toutes dispositions préventives.*

*Le client est responsable de tout dommage, que lui même ou ses invités pourraient causer à*

*l'occasion de la manifestation.*

*Il est vivement recommandé au client de souscrire une assurance (avec renonciation à recours contre l'établissement) et en cas d'exposition d'objets de valeur, d'en prévoir lui-même la garde sous la responsabilité du client.*

### **SACEM**

*Toute manifestation à caractère musical doit faire l'objet au préalable d'une déclaration à la*

*SACEM à l'initiative et sous la responsabilité du Domaine du Golf de Saint Clair. Le règlement des droits est de 1.50 par participant, imputable sur la Note Globale.*

### **CONDITIONS ET MODIFICATIONS DE TARIFS**

*Les tarifs en vigueur à la date d'acceptation sont fermes à compter du versement de l'acompte.*

*Toutefois, tout devis pourra faire l'objet de modification tarifaire en fonction des conditions*

*économiques et des dispositions réglementaires, en l'absence de confirmation de réservation*

*opérée par le versement de l'acompte.*

### **HEURES SUPPLEMENTAIRES**

*En dehors des heures de service habituelles (déjeuner, au-delà de 15 heures, dîné au delà de*

*minuit, cocktail selon les horaires définis au contrat) des frais seront facturés par heure supplémentaire entamée, sur la base des tarifs en vigueur soit 100 par heure supplémentaire*

*entamée, incluant l'ensemble du personnel nécessaire au bon déroulement de votre réception.*

*De plus, en tout état de cause le Domaine du Golf de Saint clair devra être libéré :*

*A 04 H00 si uniquement réception.*

*A 12 H00 le lendemain si hébergement + petit déjeuner.*

*A 15 H00 le lendemain si hébergement + brunch/ déjeuner.*

### **RECLAMATIONS**

*Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à l'hôtel dans un délai de huit jours maximum après la fin de la*

*manifestation.*

### **LITIGES**

*En cas de litige, seul le tribunal d'ANNONAY est compétent.*

*Serge FRITSCH Signature du Client*

*Directeur Précédée de la mention "bon pour accord*